## Séance du Conseil communal du 29 mai 2017

Présents: HELEVEN Jacques Bourgmestre - Président ;

MAES Valérie, AVRIL Jérôme, FRANÇUS Michel, ALAIMO Michele, CECCATO Patrice, Echevins; WILMOTTE Jean-Marc, FRANSOLET Gilbert, BERTELS Paula, CUSUMANO Concetta, SPAPEN Marie Jeannine, DECOSTER Dominique, ZITO Filippo, HOFMAN Audrey, BOECKX Roger, VANCRAYWINKEL Achille, FIDAN Aynur, MATHY Arnaud, MICCOLI Elvira, PANNAYE Jean-Christophe, AGIRBAS Fuat, GAGLIARDO Salvatore, VRANKEN Cédric, SEMINARA Sandra, GIJBELS Danny, GIRARDI Valérie, GOUY Martine, Conseillers;

MATHY Claude, Directeur général.

## **SEANCE PUBLIQUE**

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> excuse l'absence de Madame l'Echevine V. MAES, Monsieur l'Echevin M. ALAIMO et Monsieur le Conseiller S. GAGLIARDO.

Monsieur le Conseiller J.-C. PANNAYE désire excuser l'absence de Madame la Conseillère M. GOUY.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET désire excuser l'absence de Monsieur le Conseiller R. BOECKX.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du P-V du 02 mai 2017.

Madame la Conseillère D. DECOSTER explique qu'absente lors de ce précédent Conseil, elle s'abstiendra.

LE CONSEIL,

Par 21 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil du 02 mai 2017.

\*\*\*\*

<u>2. CULTES – Approbation des modifications budgétaires 2016 de diverses Fabriques d'Eglises (Notre Dame des Pauvres).</u>

Monsieur le Président J. HELEVEN donne la parole à Monsieur le Directeur général C. MATHY afin qu'il explique ce point.

#### LE CONSEIL,

**VU** la délibération du Conseil de la Fabrique d'église Notre Dame des Pauvres, en date du 18 octobre 2015, modifiant son budget pour l'exercice 2016 ;

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à l'approbation des susdites modifications budgétaires, exercice 2016 de la Fabrique d'église Notre Dame des Pauvres moyennant les rectifications suivantes,

Une erreur figure au total des recettes il faut remplacer le 16.413,00 € par 16.413,90 €. Dès lors L'excédent est de 4.37 € au lieu de 3.47 €.

Le total des recettes passe de : 13.511,41 € à 16.413,90 €. Le total des recettes passe de : 13.511,41 € à 16.409,53 €.

La modification budgétaire 2016 : balance générale : Total des recettes : 16.413,90 €

Total des dépenses :  $\underline{16.409,53}$  € Solde : +4,37 €

\*\*\*\*

3. FINANCES – Octroi d'un subside de fonctionnement aux groupements sportifs 2016 (1ère partie).

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> donne la parole à <u>Monsieur l'Echevin M. FRANCUS</u> afin qu'il explique ce points.

<u>Monsieur le Conseiller F. ZITO</u> pose une question relative aux modalités ouvrant le droit à subvention. La réponse est apportée par <u>Monsieur l'Echevin M. FRANCUS</u>.

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

**VU** la demande introduite par le R.F.C Tilleur, Les Enfants du Peuple, C.T.T Renaissance, Tennis de table de Tilleur, T.T Poste Liège X , A.S.B.L La Renaissance Montegnée Basket Ball Club, Volley Renaissance, la Renaissance Montegnée Handball, Judo Club Renaissance, Renaissance Tennis Club relative à l'obtention d'un subside pour l'exercice 2016 ;

**VU** la circulaire relative à l'élaboration du budget communal pour 2016,

**VU** le budget du R.F.C Tilleur, Les Enfants du Peuple, C.T.T Renaissance, Tennis de table de Tilleur, T.T Poste Liège X, A.S.B.L La Renaissance Montegnée Basket Ball Club, Volley Renaissance, la Renaissance Montegnée Handball, Judo Club Renaissance, Renaissance Tennis Club relatif à l'obtention d'un subside pour l'exercice 2016;

ATTENDU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2016,

ATTENDU que le subside est parfaitement justifié par les dépenses de fonctionnement nécessaires,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de verser au R.F.C Tilleur, Les Enfants du Peuple, C.T.T Renaissance, Tennis de table de Tilleur, T.T Poste Liège X , A.S.B.L La Renaissance Montegnée Basket Ball Club, Volley Renaissance, la Renaissance Montegnée Handball, Judo Club Renaissance, Renaissance Tennis Club le subside dû pour l'exercice 2016.

CHARGE le Service de la Comptabilité du suivi.

\*\*\*\*

## 4. FINANCES – Octroi d'un subside de fonctionnement 2017 (C.H.A.L).

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> explique ce point et donne la parole à <u>Monsieur le Directeur général C.</u> <u>MATHY</u> qui le précise.

<u>Monsieur le Conseiller J.-C. PANNAYE</u> pose une question relative au budget présenté. La réponse est apportée par <u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> et <u>Monsieur le Directeur général C. MATHY</u>.

## LE CONSEIL COMMUNAL,

VU l'article L3331-4 du CDLD,

VU la demande introduite par le C.H.A.L relative à l'obtention d'un subside pour l'exercice 2017 ;

VU la circulaire relative à l'élaboration du budget communal pour 2017,

VU le budget du C.H.A.L,

ATTENDU que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017, sous l'article 79090/332/01

ATTENDU que les activités organisées par le C.H.A.L promeuvent des activités utiles à l'intérêt général,

ATTENDU que le subside est parfaitement justifié par les dépenses de fonctionnement nécessaires,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de verser au C.H.A.L le subside dû pour l'exercice 2017, soit un montant de 2.479 €.

CHARGE le Service de la Comptabilité du suivi.

\*\*\*\*

5. FINANCES - Vérification de la caisse du Directeur financier - 1er Trimestre 2017.

Monsieur le Président J. HELEVEN donne la parole à Monsieur le Directeur général C. MATHY qui explique ce point.

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

prend connaissance, du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ainsi que des annexes.

Cette communication est faite en application de l'article L1124-42 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

\*\*\*\*

<u>6. SPORTS – Déclassement et aliénation du tracteur tondeuse de la marque ETHESIA du service des</u> Sports.

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> donne la parole à <u>Monsieur l'Echevin M. FRANCUS</u> afin qu'il explique ce point.

LE CONSEIL,

**ATTENDU** que le tracteur ETHESIA portant le n° de châssis H100D130823 du service des Sports n'est plus en état de marche et que sa réparation serait trop onéreuse,

**VU** les offres d'achat de ce matériel, précédemment déclassé (02.05.2017), remises respectivement par Monsieur Olivier APPELTANTS pour un montant de 400,00 € et Monsieur Patrice SIMON, pour un montant de 600,00 € ;

ATTENDU que cette opération est avantageuse pour les finances communales;

Sur proposition du Collège Communal;

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de procéder au déclassement et à l'aliénation dudit tracteur au désaffecté à M. Patrice SIMON, pour un montant de 600,00 €:

CHARGE le service de la comptabilité du suivi.

\*\*\*\*

<u>7. INTERCOMMUNALES – Ratification d'une délibération prise d'urgence par le Collège sur l'ordre du jour de l'assemblée générale d'une intercommunale (AIGS).</u>

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> donne la parole à <u>Monsieur le Directeur général C. MATHY</u> qui explique ce point.

<u>Monsieur le Conseiller J.-C. PANNAYE</u> demande la raison pour laquelle la commune de Saint-Nicolas reçoit une convocation à l'AG des TEC. La réponse est apportée par **Monsieur le Directeur général C. MATHY**.

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> rappelle la possibilité pour les Conseillers – comme tout citoyen résidant dans une commune associée depuis au moins six mois – d'assister aux AG des intercommunales.

<u>Madame la Conseillère D. DECOSTER</u> demande sur quels critères sont choisis les administrateurs de PUBLIFIN. La réponse est apportée par <u>Monsieur le Directeur général C. MATHY</u>.

<u>Monsieur le Conseiller J.-C. PANNAYE</u> pose une question relative aux AG du Bois de l'Abbaye (CHBA), de la SPI+, et de la société d'habitations sociales Terre&Foyer. La réponse est apportée par <u>Monsieur le Directeur général C. MATHY</u>.

<u>Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET</u> pose une question relative à la tenue d'une Commission chargée de cette matière. Il explique les raisons pour lesquelles le Groupe ENSEMBLE s'abstiendra pour ce point. Les réponses sont apportées par <u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u>, <u>Monsieur le Conseiller J.-M. WILMOTTE</u> et <u>Monsieur l'Echevin J. AVRIL</u>.

## LE CONSEIL,

**VU** la délibération du Collège Communal du 05 mai 2017 relative à l'avis à émettre vis-à-vis des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2017 de l'AIGS,

VU l'urgence,

VU la nouvelle loi communale, notamment l'article 234, alinéa 3,

Sur la proposition du Collège Communal,

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

RATIFIE la susdite délibération du Collège Communal du 18 mai 2017.

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (TEC).

## LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du TEC, du 02 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (FRANSOLET - ZITO);

### VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:**

- 1) Rapport du Conseil d'administration.
- 2) Rapport du Collège des Commissaires aux comptes.
- 3) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.
- 4) Décharge au Conseil d'administration,
- 5) Décharge au Collège des Commissaires.

DONNE mandat au délégué de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- au TEC
- au délégué de la commune dans cette intercommunale.

#### \*\*\*\*

# <u>7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de diverses intercommunales (ECETIA COLLECTIVITES SCRL).</u>

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL, du 27 juin 2017;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- 1) Approuve la prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2016;
- 2) Approuve la prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2016 ; affectation du résultat;
- 3) Approuve la décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2016;
- 4) Approuve la décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2016;
- 5) Approuve la nomination et démission d'administrateurs ;
- 6) Approuve (SECTEUR IMMOBILIER) l'accord sur la valeur attribuée à l'apport de quotes-parts de terrain par la commune de Bassenge et sur sa rémunération en parts I 2 conformément à l'article 423, § 2 du code des sociétés;
- 7) Approuve la lecture et l'approbation du PV en séance.

# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE:

- 1) Approuve l'approbation des modifications apportées aux articles 10 et 13 des statuts ;
- 2) Approuve la lecture et l'approbation du PV en séance.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (INTRADEL).

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'INTRADEL, du 22 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- 1) Bureau Constitution
- 2) Rapport de gestion Exercice 2016
- 3) Comptes annuels Exercice 2016 Présentation
- 4) Comptes annuels Exercice 2016 Rapport du Commissaire
- 5) Rapport spécifique sur les participations Exercice 2016
- 6) Comptes annuels Exercice 2016 Approbation
- 7) Comptes annuels Exercice 2016 Affectation du résultat
- 8) Rapport de gestion consolidé Exercice 2016
- 9) Comptes consolidés Exercice 2016 Présentation
- 10) Comptes consolidés Exercice 2016 Rapport du Commissaire
- 11) Administrateurs Formation Exercice 2016 Contrôle
- 12) Administrateurs Mandats 2016 Décharge
- 13) Administrateurs Nominations/démissions
- 14) Commissaire Mandat 2016 Décharge

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à INTRADEL
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES - Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée

générale ordinaire de diverses intercommunales (C.I.L.E.).

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E, du 15 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- 1) Rapport de gestion et rapport du Contrôleur aux comptes Prise d'acte,
- 2) Exercice 2016 Approbation des bilans et comptes de résultats.
- 3) Solde de l'exercice 2016 Proposition de répartition Approbation.
- 4) Décharge de leur gestion pour l'exercice 2016 à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration .
- 5) Décharge au Contrôleur aux comptes pour l'exercice 2016.
- 6) Lecture du procès-verbal Approbation.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à la C.I.L.E
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

<u>7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée</u> générale ordinaire de diverses intercommunales (I.I.L.E.).

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.I.L.E, du 19 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- 1) Approbation du rapport de gestion 2016 établi par le conseil d'administration du 20 mars 2017 (figurant dans le rapport annuel 2016).
- 2) Approbation du rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes.
- 3) Approbation du rapport du Réviseur (figurant dans le rapport annuel 2016).

- 4) Approbation des bilan, compte de résultats et annexes aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2016 (figurant dans le rapport annuel 2016).
- 5) Approbation du montant à reconstituer par les communes (figurant dans le rapport annuel 2016).
- 6) Décharge à donner aux Administrateurs,
- 7) Décharge à donner aux Contrôleurs aux comptes et Réviseur.
- 8) Démission d'un administrateur.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à l'I.I.L.E
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

<u>7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (A.I.D.E.).</u>

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E, du 19 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales stratégique et extraordinaire du 19 décembre 2016.
- 2. Comptes annuels de l'exercice 2016 qui comprend :
  - a) Rapport d'activité
  - b) Rapport de gestion
  - c) Rapport spécifique relatif aux participations financières
  - d) Rapport annuel du Comité de rémunération
  - e) Rapport du commissaire
- 3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs.
- 5. Décharge à donner au Commissaire-réviseur.
- 6. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
- 7. Remplacement d'un administrateur.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à l'A.I.D.E
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (Holding Communal S.A. en liquidation).

LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale du Holding communal S.A en liquidation, du 28 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### ASSEMBLEE GENERALE:

- 1) Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016,
- 2) Examen des comptes annuels pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016 par les liquidateurs,
- 3) Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée,
- 4) Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2016,
- 5) Questions.

**DONNE** mandat au président de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- au Holding communal S.A en liquidation

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de diverses intercommunales (PUBLIFIN SCIRL).

LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de PUBLIFIN SCiRL, du 27 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

1) Modification des statuts - Adoption d'une disposition transitoire (Annexe 1)

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.**

- 1) Approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels et comptes consolidés (Annexe 2 et 3) ;
- 2) Approbation des rapports du Collège des Contrôleurs aux comptes (Annexe 4 et 5) ;
- 3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 (Annexe 6) ;
- 4) Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 (Annexe 7);
- 5) Répartition statutaire (voir Annexe 2);
- 6) Décharge à donner aux Administrateurs;
- 7) Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes;
- 8) Démission(s) Nomination(s) d'Administrateur(s) (Annexe 8);
- 9) Mission confiée au Conseil d'Administration: Distribution d'un dividende exceptionnel en décembre 2017 et état d'avancement des travaux (Annexe 9) ;

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à PUBLIFIN SCIRL
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (CHBAH).

## LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du CHBAH, du 26 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

# Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2016;
- 2. Clôture de l'exercice 2016 :
  - a) Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration en vertu des articles 95 et 96 du Code des Sociétés;
  - b) Rapport du Commissaire;
  - c) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016 reprenant les capitaux "A" et "D"
  - d) Décharge des Administrateurs;
  - e) Décharge du Commissaire.
- 3. Remplacement d'un membre du Conseil d'administration ;

4. Procès-verbal du 27 juin 2016 – Article 5 – Désignation d'un nouveau Commissaire – Désignation spécifique des personnes physiques en charge de la mission.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- au CHBAH
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

# 7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de diverses intercommunales (SPI+).

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SPI+, du 26 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

#### Assemblée Générale Ordinaire

- 1) Approbation (Annexe 1):
  - des comptes annuels au 31 décembre 2016 y compris la liste des adjudicataires
  - du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes
  - du rapport du Commissaire Réviseur

approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses annexes, le rapport du Commissaire Réviseur et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 y compris la liste des adjudicataires.

Emet en outre un avis de contrôle favorable au respect de l'obligation de la SPI de développer et mettre à jour les compétences professionnelles de ses Administrateurs.

2) Décharge aux administrateurs

décharge les Administrateurs de leur mandat au cours de l'exercice 2016.

3) Décharge au Commissaire

décharge le Commissaire Réviseur de son mandat au cours de l'exercice 2016.

4) Démissions et nominations d'Administrateurs (Annexe 2)

#### approuve:

la démission de Madame Déborah GERADON et la nomination de Madame Julie GELDOF en qualité de membre du Conseil d'Administration jusqu'à la fin du mandat conformément à l' article 19 des statuts;

la démission de Madame WILLAIN BRODURE et de Messieurs Edmund STOFFELS, Georges PIRE, Jean MATHY et Jean-Pierre HUPKENS.

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à la SPI+
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

<u>7. INTERCOMMUNALES – Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée</u> générale ordinaire de diverses intercommunales (Société des habitations sociales Terre&Foyer).

#### LE CONSEIL,

VU les articles L 1523-11 et suivants du code wallon de la démocratie locale ;

VU l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la SC TERRE & FOYER, du 13 juin 2017 ;

Par 20 voix pour et 2 abstentions (M.M FRANSOLET, ZITO),

VOTE EN FAVEUR DE L'ADOPTION de tous les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE:

- 1) Rapport de gestion relatif à l'année 2016
- 2) Rapport du réviseur sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016
- 3) Bilan et compte de résultats de l'exercice 2016
- 4) Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent
- 5) Décharge à donner à Mesdames et Messieurs les Administrateurs
- 6) Décharge à donner au réviseur chargé du contrôle des comptes
- 7) Correspondances et communications

**DONNE** mandat aux délégués de l'assemblée pour rapporter le vote émis par le Conseil Communal de Saint-Nicolas.

La présente délibération sera transmise :

- à la SC TERRE & FOYER
- aux délégués de la commune dans cette intercommunale.

\*\*\*\*

## Questions orales

<u>Madame la Conseillère V. GIRARDI</u> pose une question relative au chantier de la Coopérative de Tilleur et à sa destination future. Les réponses sont apportées par <u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> et <u>Monsieur l'Echevin J. AVRIL</u>.

<u>Monsieur le Conseiller F. ZITO</u> pose une question relative à la rue Montedoro. La réponse est apportée par <u>Monsieur l'Echevin J. AVRIL</u> et <u>Monsieur l'Echevin P. CECCATO</u>.

<u>Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET</u> pose une question relative à une éventuelle rénovation du trottoir et de la chaussée rue Lairesse. La réponse est apportée par <u>Monsieur l'Echevin J. AVRIL</u>.

<u>Monsieur le Conseiller J.-C. PANNAYE</u> pose une question relative au délai de réalisation des travaux sur le site Chimeuse. La réponse est apportée par <u>Monsieur l'Echevin J. AVRIL</u>

<u>Monsieur le Président J. HELEVEN</u> remercie le public présent et l'invite à quitter la salle avant de prononcer le huis-clos.

\*\*\*\*

## PAR LE CONSEIL

Le Directeur général, C. MATHY Le Bourgmestre, J. HELEVEN